

**Office de la consommation**

Qualité et distribution de l'eau

Chemin des Boveresses 155
CH - 1066 Epalinges

C. Gerardi	CM	P. Mérdier	
JP. Milard		PF. Guex	
Breitling			
Reçu le - 4 AOUT 2023			
Observation			
N° cpte:			



STS 0176

Commune de Buchillon
Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon

Epalinges, le 28.07.2023

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 23-VD-20220

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Commune de Buchillon
Prélèvement du : 25.07.23
Date arrivée : 26.07.2023
Effectué par : M. Egger

ÉCHANTILLONS

23-67264 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1004 - Plage La Môlez, 1164 Buchillon
23-67265 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1005 - Plage Les Mellières, 1164 Buchillon

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 23-67264

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1004 - Plage La Môlez, 1164 Buchillon
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 22
Aspect : Agité

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 23-67265

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1005 - Plage Les Mellières, 1164 Buchillon
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 22
Aspect : Agité

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Émoluments : 170.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons prélevés. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL

